

Bureau d'information

Paris, le 12 juin 1962

DETENTION ARBITRAIRE DE COMBATTANTS MAROCAINS DE L'A.L.N

L'un des traits qui caractérisent le pouvoir royal marocain est l'indifférence dont il fait preuve quant au sort de ses propres ressortissants .

A de très nombreuses reprises dans le passé, des citoyens marocains, ouvriers et étudiants, ont été victimes d'exactions de toutes sortes principalement en France, sans que cela entraîne la moindre protestation du gouvernement marocain . Il est même arrivé qu'un ouvrier marocain (Abderrahman Ben Hadj) soit exécuté par la France pour son militantisme dans le FIN, au moment même où le Palais royal hâterait une patrouille française surprise en pleine agression sur le territoire marocain .

Mais si dans l'esprit de nos gouvernants ces nombreux cas s'assimilent à des faits divers sans importance, nous nous trouvons placés aujourd'hui devant un problème qui à nos yeux présente une dimension nationale : c'est le sort de nos compatriotes combattants de l'ALN actuellement emprisonnés en France.

Ce problème est pour nous essentiel car le volontariat de ces combattants marocains est la preuve vivante des fondements populaires de l'idée d'unité Nord-africaine. Après les accords d'Evian, nous étions en droit d'espérer que nos compatriotes seraient rapidement libérés, et la Commission d'amnistie a confirmé cet espoir en décidant leur libération (séance du 15 mai 1962 au Rocher Noir). Mais cette décision est restée lettre morte et nos compatriotes sont toujours emprisonnés en France .

Il est d'ailleurs curieux que le gouvernement royal, qui ne manque jamais dans ses discours de se servir de l'idée de l'Unité à des fins de propagande, n'ait strictement rien fait pour obtenir une solution de ce problème.

Certes, nous savons qu'il n'a pas beaucoup de sympathie pour les gens qui donnent leur vie pour réaliser la revendication de leur peuple, puisqu'il a tout fait pour liquider les organisations de la Résistance Marocaine, et pour exterminer les Résistants .

Malgré cela, le sort de nos compatriotes aurait pu faire l'objet des récentes discussions au sommet, ou à l'échelon des experts, puisqu'il doit naturellement faire partie du contentieux franco-marocain. Mais il n'en a rien été, et ceci par la faute du gouvernement royal qui ne tient peut être pas à hâter le retour de ces éléments de valeur dans leur pays .

C'est pourquoi nous croyons qu'il est nécessaire d'alerter l'opinion publique française car il est illusoire de parler de collaboration entre peuples tant que des problèmes humains comme celui-ci ne sont pas résolus .

Première liste des détenus

Prison de Marseille:

M. Ben Addar Mohammed

Maison Centrale de Loos à Arras

M. Adraoui Moha : arrêté en Février 1956 à Oran . Condamné deux fois à 20 ans et dix ans de prison. Transféré en France le 19 mai 1961 .

Prison de Fontainebleau :

MM. Azzaoui Mohamed : né à Oujda. Ouvrier spécialisé venu en France en 1954 ; membre du FLN depuis 1957 (groupe de choc). Condamné par le Tribunal Militaire en novembre 1960 à 15 ans de reclusion .

Borodji Mohamed : né à Fès. Entré dans l'AIN marocaine en 1953 puis dans l'A.L.N. algérienne en 1956. Arrêté en Orannie en septembre et condamné à mort le même mois puis gracié. Transféré en France en janvier 1958

Khadiri Miloud : né à Casablanca. Venu en France en 1957. profession commerçant . Membre du F.L.N. arrêté le 14 novembre 1959 à Creil . Prevenu .

Mimoun Mohand : né à Oujda. Entré au FLN en 1955; arrêté en 1956 en Orannie. Condamné en mai 1956 par le T.P.F.A . Transféré en France en janvier 1958 .

Mohamed Ben Hamadi El Aziz : né à Tetouan en 1929 . Officier diplômé du Collège Militaire de Bagdad. Membre de l'Organisation du Caire avec Ben Bella et Khider. Membre de la Willaya 3. Arrêté le 26 janvier 1957 dans la région de Tizi Ouzou. Condamné le 29 janvier 1957 par le T.P.F.A?, à mort et gracié . transféré en France en janvier 1968 .